

# Le tri + simple !

TOUS les EMBALLAGES et les PAPIERS se trient !



## GUIDE DE TRI



CITEO  
Donnons ensemble une  
nouvelle vie à nos produits.

SETOM  
de l'Eure

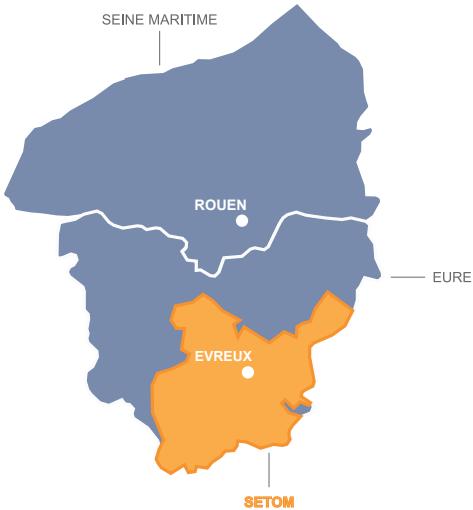
# Le tri + simple !

## A propos du SETOM

Avec plus de 260 000 habitants, 200 communes et 200 000 tonnes de déchets traitées chaque année, le SETOM, présidé depuis 2018 par Alain Petitbon est le syndicat de traitement des déchets ménagers le plus important du département de l'Eure.

Quais de transfert, plateformes de compostage, centres de stockage, unité d'incinération, chaîne de tri, le SETOM dispose de 8 sites de traitement qui lui assurent une gestion des déchets respectueuse de l'environnement.

Le SETOM exerce, pour le compte de ses adhérents (collectivités territoriales), la compétence de traitement des déchets ménagers.



### Les 5 adhérents du SETOM :



# TOUS les EMBALLAGES et les PAPIERS se trient !

« Dans quelle poubelle  
dois-je déposer cet  
emballage ? »

**La question ne se  
pose plus !**



L'Agglo Seine Eure, le SYGOM et le SETOM se sont associés pour traiter ensemble leurs déchets recyclables grâce à un centre de tri très performant situé à Guichainville (27).

Ultramoderne et d'une grande capacité, il permet désormais à tous les habitants de l'Eure de trier tous les emballages et papiers pour augmenter les volumes de matières recyclées.

Ce guide vous aidera à vous familiariser avec les consignes de tri.

**Tous les emballages et papiers  
peuvent être déposés  
dans le bac de tri !**

**Engageons-nous :  
trions plus, trions mieux !**



# Le tri + simple !



## PLASTIQUE

Bouteilles, flacons, bidons...



- **Bouteilles** : boissons, huiles alimentaires, produits d'entretien...
- **Flacons** : produits d'hygiène et cosmétiques, sauces, yaourts liquides...
- **Bidons** : lessives, d'eau, de vin...

# TOUS les EMBALLAGES et les PAPIERS se trient !



- **Sachets** : légumes, chips, fromage rapé, fruits secs...
- **Films** : packs d'eau, sacs, papiers à bulles, recharges de savon...
- **Boîtes et barquettes** : viennoiseries, beurre, chocolat en poudre, bonbons, glaces...
- **Pots** : crème, yaourt...
- **Tubes** : dentifrice, colle pour enfant...

# Le tri + simple !



## METAL

Canettes, conserves, aérosols...



Les emballages ayant  
contenus des produits  
toxiques doivent être  
déposés en déchèterie.

- **Canettes** : toutes les boissons...
- **Conserves** : légumes, poissons, plats préparés...
- **Barquettes** : gâteaux, plats cuisinés...
- **Boîtes** : biscuits, thés...
- **Bouteilles** : sirops, huiles alimentaires...
- **Aérosols** : déodorants, laques, brumisateurs, désodorisants, crème chantilly...

# TOUS les EMBALLAGES et les PAPIERS se trient !



- **Sachets** : cafés, croquettes, gourdes de compote...
- **Capsules** : cafés, capsules de bouteille...
- **Tubes** : colles, crèmes, sauces...
- **Autres emballages** : opercules, papier aluminium mis en boule, couvercles...

# Le tri + simple !



## CARTON

Cartons, briques alimentaires...



- **Emballages en carton** : biscuits, yaourts, céréales, jouets, pizzas, boîtes à oeufs...
- **Briques alimentaires** : laits, soupes, jus de fruits, crèmes fraîches...

Les cartons bruns de grand volume doivent être déposés en déchèterie.

# TOUS les EMBALLAGES et les PAPIERS se trient !



## PAPIER

Journaux, magazines, prospectus...



- Journaux, magazines, prospectus, cahiers, livres, sacs, sachets, enveloppes (même en papier kraft), feuilles...

Les papiers spécifiques,  
comme les papiers métallisés ou plastifiés,  
sont à jeter avec les ordures ménagères.

# Le tri + simple !

## Des astuces pour un meilleur tri de vos emballages

- ✓ **Ne les emboîtez pas** : séparés, ils sont mieux triés et valorisés.
- ✓ **Ne les lavez pas** : c'est inutile. Videz-les bien de leur contenu.
- ✓ Jetez vos emballages **en vrac** dans votre bac (sans sac).
- ✓ **Cartons volumineux** : à déposer en déchèterie.
- ✓ **Les emballages en verre doivent être triés séparément** des autres emballages et amenés aux bornes de collecte dédiées.
- ✓ Les **piles et batteries** sont à déposer en déchèterie ou en magasin. Il est strictement interdit de les jeter dans le bac de tri.  
*En effet, les piles représentent un risque incendie important dans notre centre de tri mettant en danger la sécurité de nos agents et la sûreté de notre site.*



## Les bons gestes pour faciliter le travail des collecteurs

- ✓ Ne sortez vos déchets que lorsque votre bac est plein.
- ✓ Présentez votre bac poignée tournée vers la route.
- ✓ Rentrez votre bac après le passage des collecteurs.

**Un problème de collecte ?** Votre bac de tri n'a pas été collecté ? Votre bac est cassé ? **Contactez votre communauté de communes**, seule compétente concernant la collecte des déchets.

# TOUS les EMBALLAGES et les PAPIERS se trient !

Que deviennent vos emballages triés ?

6



6 pots de yaourt



1 cintre

49



49 pots et barquettes



1 arrosoir

7



7 films et sacs



2 sacs poubelle

1,7 kg



1,7 kg d'emballages en aluminium



1 trottinette



@SETOM27

**SUIVEZ-NOUS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX**



02 32 23 47 47



communication@setom.fr



www.setom.fr